

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [c-lagace-bosse-cssphares-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1373110b60326456d3262200>

Date d'obtention : 2026-03-12 13:17:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je dois suivre le protocole en respectant mon rôle, soit d'être à l'écoute et sans jugement, poser les questions en remplissant le questionnaire. Ensuite je transmet les informations recueillies à ma direction. Je m'assure que le ou les élèves soient accompagnés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais davantage informée et outillée pour savoir comment réagir dans une telle situation. Je comprend mieux mon rôle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être à l'écoute et ouverte. Me rendre dans un bureau fermé pour ne pas exposer d'informations confidentielles. Ne pas penser que je suis mandaté par la police, ce n'est pas ma fonction.